

comment font nos prof de droit?

Par Katharina, le 13/10/2007 à 08:36

Coucou.

J'aurais juste une question très bête que je n'ose pas vraiment poser directement à mes profs,

Tous ceux qui sont à la fois maitre de conférence et avocat par exemple ça veut dire qu'ils ont fait un doctorat (8 ans) + 3 ans pour devenir avocat ?? \shock:foun(un and d'école en institut judiciaire, et environ deux ans dans l'école d'apprentissage ?) soit 11 ans d'étude ???

Par sabine, le 13/10/2007 à 10:32

Lorsque l'on est maitre de conférence on ne passe pas directement le CAPA?

Par SoNnY54, le 13/10/2007 à 12:10

Les maîtres de conférence n'ont pas obligatoirement de doctorat non?

Par Morsula, le 13/10/2007 à 12:35

[quote:ajgtcmx0]Dans l'enseignement supérieur en France, un maître de conférences est un enseignant-chercheur. Le corps des maîtres de conférences est accessible sur concours à des candidats ayant un doctorat. Les maîtres de conférences peuvent enseigner dans les UFR, les IUT et les écoles internes des universités ou bien dans les grandes écoles.[/quote:ajgtcmx0]

Rien n'empêche de faire une CAPA et de reprendre ses études après Model not found or type unknown

Par Katharina, le 14/10/2007 à 08:41

personne ne sait vraiment apparemment c'est dommage, j'aimerais enseigner et faire un autre métier à côté mais si c'est 11 ans d'études j'oublie je ne vais pas travailler seulement à 30 ans broth not found or type unknown

Par sabine, le 14/10/2007 à 09:17

De toute manière, le temps que tu termine ta thèse tu ne sera sans doute pas loin des 30 ans! :lol:

Image not found or type unknown

Par x-ray, le 14/10/2007 à 09:18

tu aimerais enseigner quelle matière?

Par x-ray, le 14/10/2007 à 09:33

Pour avoir une idée du parcours prof+avocat, regarde ce CV :

http://www.kulak.ac.be/nl/KULAKAlgemeen ... 53/CV_lang

Il a étudié de 1972 à 1989...

Par Yann, le 14/10/2007 à 09:42

Avant il y avait des dispenses. En étant prof c'était plus facile de devenir avocat. Mais il me semble que les équivalences ont diminué.

Par Katharina, le 14/10/2007 à 17:22

:lol:

Et ben ... Merci pour le CV X-ray il y en a qui ont du courage Image not found or type unknown :shock:

Je suis prête à faire l'équivalent d'un bac +8 maximum mais pas plus lmage not fourj'ear quandrown même hâte d'entrer dans la vie professionnelle et 8 ans d'années d'étude après le bac me semble déjà être un long cursus

sinon je n'ai pas d'idée précise je me renseigne par-ci par-là

j'ai lu plein d'information sur l'orientation et je trouve vraiment beaucoup d'inconvénients dans tous les métiers du droit ça m'encourage pas lol

Par bob, le 14/10/2007 à 17:29

A Katherina,

Α+

Sache tout d'abord que les maîtres de conférences et professeurs, s'ils ont un doctorat (bac +8) ont bien souvent effectué leur thése en 4 voire 5 ans.

Par ailleurs, la plupart des doctorants qui se destinent à être enseignant-chercheur sont la plupart du temps ATER : ils dispensent des TD. Tout ça pour dire qu'on ne rentre pas dans la vie professionnelle à seulement 25 ou 26 ans mais avant.

Par x-ray, le 14/10/2007 à 18:10

Bob a entièrement raison, mais il faut aussi savoir qu'ATER, ce n'est pas trop bien payé... Quoiqu'il en soit, à mon avis et de ce que j'en sais, tu ne peux pas mener de front les deux. Soit tu deviens MC puis avocat ensuite, soit l'inverse.

Par Katharina, le 14/10/2007 à 19:41

Ben pourtant tous mes profs font deux professions à la fois et le plus souvent c'est avocat en

parallèle Image not found or type unknown

le problème dans l'enseignement c'est que même si tu es chargé de TD en attendant même à la fin de la thèse j'ai pu lire que les postes sont très rares et qu'il y a peu de chance d'être pris

directement Image not found or type unknown

Par Gab2, le 14/10/2007 à 21:48

ça dépend des foramtions..

Maintenant, ce n'est pas trés diffcile d'être chargé de T.D.

En revanche, il est nettement plus difficile d'être A.T.E.R ou allocataire de recherche et d'enseignement.

Qui plus est, tous les étudiants en doctorat sont aptes à demander un poste d'assistant de justice.. Ou encore, vous pouvez dispenser des cours dans des prépas privés..

Petite précision: tous les doctorants sont dispensés des épreuves du Pré capa. En revanche, ils sont tenus de suivre la formation et de passer le Capa.

Par Katharina, le 15/10/2007 à 13:55

:wink:

Merci pour ces informations Image not found or type unknown

Par **Talion**, le **19/10/2007** à **12:17**

[quote="Gab2":1y2rt00p]ça dépend des foramtions..

Maintenant, ce n'est pas trés diffcile d'être chargé de T.D.

En revanche, il est nettement plus difficile d'être A.T.E.R ou allocataire de recherche et d'enseignement.

Qui plus est, tous les étudiants en doctorat sont aptes à demander un poste d'assistant de justice.. Ou encore, vous pouvez dispenser des cours dans des prépas privés..

Petite précision: tous les doctorants sont dispensés des épreuves du Pré capa. En revanche, ils sont tenus de suivre la formation et de passer le Capa.[/quote:1y2rt00p]

Je vais devoir intervenir pour préciser certaines choses...

Petite précision : on ne devient pas non plus chargé de TD en claquant des doigts, surtout dans certaines branches et certaines facs... Et une fois que l'on a réussi à être nommé chargé de TD, encore faut-il avoir les reins solides pour continuer sa thèse, parfois un boulot à côté pour pouvoir vivre, et se présenter chaque semaine devant 30 à 40 étudiants dont la moitié n'a rien à foutre de ce que tu leur dis au début de l'année en ayant préparé un cours d'une heure et demi, corrigé la trentaine de copies qu'on t'a rendu la semaine d'avant, et être en mesure de répondre à des questions très variées, reposant surtout sur des demandes de précisions relatives à un cours magistral que le prof ne t'a pas communiqué.

Pour ce qui est ensuite du statut d'allocataire de recherches, c'est un dossier que l'on dépose à la fin de son M2 uniquement, parallèlement à la demande d'inscription en thèse et on doit être parmi les meilleurs de son master 2 car en général entre 2 et 3 étudiants par master 2 accèdent à l'allocation de recherches, versée pour une durée de 3 ans. Il n'y a aucune possibilité de présenter un dossier une seconde année.

S'agissant du statut d'ATER, il est réservé aux étudiants en fin de thèse, puisque leur directeur doit attester sur l'honneur que la thèse est susceptible d'être soutenue avant le mois de décembre de l'année suivant la rentrée universitaire pour laquelle on postule. Dans les faits, un ATER est généralement renouvelé une année dans ses fonctions, et bénéficie donc

de deux ans pour terminer sa thèse.

Pour le poste d'assistant de justice, cela paye trois fois rien, et pour les prépas privées les places sont chères quand on veut se faire recruter, parce que l'on est souvent en concurrence avec des mecs qui en sont à leur 6ème ou 7ème année de thèse, avec une expérience de chargé de TD de la même durée.

Enfin dernière grosse erreur dans tes propos : un doctorant N'EST PAS dispensé du précapa, seuls les DOCTEURS le sont (donc il faut avoir soutenu avec succès sa thèse pour ne pas passer les épreuves de l'examen d'entrée au CRFPA.

[quote="x-ray":1y2rt00p]Bob a entièrement raison, mais il faut aussi savoir qu'ATER, ce n'est pas trop bien payé...

Quoiqu'il en soit, à mon avis et de ce que j'en sais, tu ne peux pas mener de front les deux. Soit tu deviens MC puis avocat ensuite, soit l'inverse.

A+[/quote:1y2rt00p]

Si ATER c'est bien payé je suis désolé : un salaire net mensuel de plus de 1150 euros environ, pour 3 séances de TD par semaine pendant 2 semestres. Donc récapitulons : tu perçois pendant 12 mois un salaire équivalent ou légèrement supérieur au smic, avec parfois remboursement des frais de déplacement, pour faire 22 semaines de cours.... que demander de plus ?

Pour répondre à ta question Katharina, tu peux soit poursuivre les études pour devenir avocat, soit terminer ta thèse, soit faire les deux en même temps. Maintenant, pour ce qui est de la durée tu arrives effectivement à des niveaux bac+10 sans problème...d'autant que pour être qualifié par le CNU et espérer devenir maître de conférences (parce qu'il faut encore ensuite se faire recruter par une fac, et ce n'est pas chose facile, même pour un maître de conf) il faut avoir fait une thèse plutôt béton.

Pour la petite histoire, j'ai mis ma thèse de côté sur les conseils d'un prof avec qui je travaillais pour passer le CRFPA et reprendre ma thèse une fois avocat. J'attaque ma 9ème année d'études.

Par j0j0, le 23/10/2007 à 21:15

[quote="Katharina":3gemtvq7]Ben pourtant tous mes profs font deux professions à la fois et le

plus souvent c'est avocat en parallèle Image not found or type unknown

le problème dans l'enseignement c'est que même si tu es chargé de TD en attendant même à la fin de la thèse j'ai pu lire que les postes sont très rares et qu'il y a peu de chance d'être pris

directement

Image not foul/quote:3gemtvq7]

j'ai entendu plusieurs profs dire que de moins en moins d'étudiants accepte les posts d' Ater :?

Image not found or type unknown

Par x-ray, le 23/10/2007 à 22:00

Talion,

effectivement, 1150 Euros par mois pour 22 semaines de cours, c'est pas trop mal. A comparer aux 2200 euros que gagne mon jeune collègue contrôleur aérien de 20 ans après un BTS, c'est même absolument merveilleux...

Mais bon, ce que je voulais signifier, c'est que le parcours est long, difficile et qu'il nécessite de gros sacrifices pour parfois peu de succès...Ce qui ne signifie pas que je cherche à décourager les gens. Il faut simplement savoir qu'il faut être capable de ces sacrifices, même d'un point de vue financier.

Je te souhaite bon courage et bonne chance.

Par akhela, le 23/10/2007 à 22:56

tien je croyais que la dispense des examens d'entrée au CAPA pour les docteurs avait été supprimée?

Par Katharina, le 24/10/2007 à 08:25

[quote="Talion":5wqij41t]

Pour répondre à ta question Katharina, tu peux soit poursuivre les études pour devenir avocat, soit terminer ta thèse, soit faire les deux en même temps. Maintenant, pour ce qui est de la durée tu arrives effectivement à des niveaux bac+10 sans problème...d'autant que pour être qualifié par le CNU et espérer devenir maître de conférences (parce qu'il faut encore ensuite se faire recruter par une fac, et ce n'est pas chose facile, même pour un maître de conf) il faut avoir fait une thèse plutôt béton.

Pour la petite histoire, j'ai mis ma thèse de côté sur les conseils d'un prof avec qui je travaillais pour passer le CRFPA et reprendre ma thèse une fois avocat. J'attaque ma 9ème année d'études.[/quote:5wqij41t]

Bonjour et merci pour ta réponse Talion Image not found or type unknown

Si je comprends bien tu vas donc passer le concours pour devenir avocat puis ensuite terminer ta thèse pour devenir maitre de conférence, cela tout en étant chargé de TD. Quelle est la différence entre un chargé de TD et un ATER ? parce qu'il y a des chargés de TD qui commencent dès le master et font ça pendant plusieurs années.

Certains profs m'ont dit qu'être avocat demandait un investissement énorme et qu'il y avait souvent des affaires à traiter jusque 2h du mat, comment est ce possible d'exercer ce métier si prenant en ayant le temps de poursuivre ses études ou d'être par exemple maitre de conférence ? Je ne comprend pas trop comment l'aménagement peut être possible.

:wink:

Merci à l'avance Image not found or type unknown

Par Talion, le 25/10/2007 à 19:38

En fait un maître de conférence n'assure que quelques heures de cours par semaine. Et j'imagine que c'est comme pour un chargé de travaux dirigés : la première année est compliquée parce qu'il faut partir de zéro pour préparer son cours, et les années suivantes on complète ou met à jour.

En fait j'ai été pendant 3 ans chargé de td. Je le suis devenu à 23 ans, juste après avoir obtenu mon master II (après le master I tu peux devenir tuteur, et il faut attendre le mII, et généralement l'inscription en thèse pour devenir chargé de travaux dirigés).

La différence entre l'ATER et le chargé de td est la suivante : ils font exactement le même boulot, mais l'ATER qui assure 3 td par semaine et sur deux semestres est payé 1100 euros par mois sur 12 mois (alors que le chargé de td pour la même charge de travail touche 1600 euros par semestre). La condition pour être ATER : être en fin de thèse et se faire nommer par les commissions qui étudient les dossiers des candidats, ce qui expliquent que certains ne deviennent jamais chargés de td : il y a peu de places et il faut présenter des caractéristiques particulières.

En ce qui me concerne, j'ai poursuivi les td jusque l'an dernier, mais j'ai décidé d'arrêter cette année, espérant réussir les épreuves d'entrée au crfpa, afin de ne pas prendre des étudiants et les abandonner au deuxième semestre.

Pour ce qui est du boulot d'avocat et des heures à faire, tout dépend de ton statut, de ton domaine d'activités, et de la structure dans laquelle tu travailles.

Par Katharina, le 26/10/2007 à 20:20

Merci pour ces réponses, je comprend mieux maintenant, en fait ça va si les maitres de conférences ne font pas beaucoup d'heures je me doute qu'ils peuvent s'arranger avec leur

cabinet pour combiner les deux emplois.

:lol:

et je comprend maintenant l'intérêt d'être ATER plutôt que chargé de TD Image not found or type unknown En tout cas bon courage pour ton concours pour l'école d'ayocat, vu la façon dont tu t'es

toujours investi il n'y a pas de raison que ça n'aille pas Image not found or type unknown

Par Katharina, le 23/11/2007 à 20:30

Encore une petite question, pour devenir chargé de TD comment se passent les sélections ? Ils prennent les trois premiers de la promo par exemple ?

Par Talion, le 27/11/2007 à 20:12

:)

Bonsoir Image not found or type unknown

Non pas spécialement. En fait en général tu remplis un dossier et une sélection est opérée par une commission ou le prof responsable de la matière.

Dans mon cas j'ai été recommandé par bouche à oreille et j'ai reçu un certain jeudi un coup de fil d'un p**r**of sur mon portable pour me demander si je serais prêt pour commencer le

lendemain Image not found or type unknown

Par candix, le 27/11/2007 à 20:16

:))

cool Image not fount mais comment faire pour se dégager de la masse de ses petits camarades ?

Par Murphys, le 27/11/2007 à 20:30

:)

[quote="Talion":1kdm3f0d]Bonsoir Image not found or type unknown

Non pas spécialement. En fait en général tu remplis un dossier et une sélection est opérée par une commission ou le prof responsable de la matière.

Dans mon cas j'ai été recommandé par bouche à oreille et j'ai reçu un certain jeudi un coup de fil d'un prof sur mon portable pour me demander si je serais prêt pour commencer le

lendemain Image not foul/quote: 1kdm3f0d]

:lol:

Il faut coucher en gros..... Image not found or type unknown